



Par

CORINNE LIMONIER
Expert comptable
YZICO Épinal

YZICO, partenaire de cette rubrique, accompagne les dirigeants dans leur vie personnelle pour toutes questions liées au droit et à la fiscalité, de la création de leur entreprise à la transmission de leur patrimoine. Des questions qui concernent aussi les particuliers. YZICO.FR

PATRIMOINE TRANSMETTRE EN FAMILLE : QUAND L'ÉQUILIBRE COMPTE AUTANT QUE LES RÈGLES

Dans les histoires familiales d'aujourd'hui, la transmission ne suit plus un modèle unique. Familles recomposées, enfants de différentes unions, nouveaux conjoints, petits-enfants aux parcours variés... La réalité est souvent plus complexe que le schéma classique de succession.

Et ces situations ne sont pas marginales : elles sont devenues une forme très courante de la vie familiale.

Dans ce contexte, une phrase revient souvent lors des échanges : " Je ne veux léser personne, mais je ne veux pas non plus laisser les choses sans cadre. "

Une nouvelle donne familiale, un cadre juridique inchangé

La loi reste structurée autour de principes stables. La réserve héréditaire protège une part du patrimoine des enfants, tandis que la quotité disponible permet d'avantager librement un proche, un conjoint ou un enfant en particulier.

Dans les familles recomposées, cet équilibre devient plus délicat à organiser.

" Ce qui est difficile, ce n'est pas de transmettre... c'est d'être compris par tous. "

Un conjoint peut être protégé par des dispositifs comme le testament ou la donation entre époux, mais les enfants issus de différentes unions conservent leurs droits. D'où la nécessité d'une vision globale, et non décision par décision.

L'immobilier : souvent le point de cristallisation

Dans la majorité des familles, l'immobilier concentre l'essentiel du patrimoine. Et c'est souvent là que les situations se tendent.

Maison familiale, bien acquis à deux puis réinvesti, résidence secondaire, bien issu d'une première union... Les questions deviennent très concrètes : Qui

conserve l'usage ? Qui devient propriétaire ? Comment éviter une indivision difficile entre demi-frères et demi-sœurs ?

" La maison de famille, ce n'est pas seulement un bien. C'est une histoire... mais pas forcément la même pour chacun. "

Deux outils sont fréquemment utilisés :

- **Le démembrement de propriété**, qui permet de transmettre la nue-propriété d'un bien tout en conservant son usage ou ses revenus ;
- **La donation-partage**, qui permet d'organiser la répartition de son vivant et de figer les valeurs pour limiter les contestations futures.

Quand la fiscalité s'invite dans les équilibres familiaux

La transmission ne repose pas uniquement sur des choix affectifs ou juridiques.

Les abattements fiscaux renouvelables tous les 15 ans permettent de transmettre progressivement sans taxation, dans certaines limites. Mais le mécanisme de rappel fiscal des donations antérieures peut modifier l'équilibre global si la stratégie n'est pas pensée dans le temps.

" Ce n'est pas seulement ce que l'on transmet qui compte, mais aussi le moment où on le transmet. "

Transmettre en 2026 ne consiste plus seulement à répartir un patrimoine. C'est organiser une continuité familiale dans des configurations parfois complexes, où la clarté compte autant que les règles.

Et dans ces situations, l'anticipation reste ce qui transforme le plus souvent une difficulté potentielle... en équilibre durable.



Un repère simple à garder en tête : les âges clés

La transmission patrimoniale ne se joue pas à une seule étape de la vie. Elle s'inscrit souvent dans le temps, avec des moments où certaines décisions deviennent plus pertinentes que d'autres, notamment au regard des droits de donation.

Dans la pratique, il existe des moments charnières dans la vie où la transmission mérite d'être réinterrogée :

- **avant 41 ans**, souvent les premières donations ou aides familiales importantes (installation, immobilier des enfants)
- **avant de 51 ans**, période fréquente de structuration du patrimoine et de rééquilibrage entre enfants
- **avant de 61 ans**, moment clé de préparation de la transmission globale et d'optimisation des abattements encore disponibles

Ces repères ne sont pas des obligations, mais des moments où les familles ont intérêt à se poser la question : où en sommes-nous dans notre transmission ?

Familles recomposées : éviter les zones floues

Dans ces configurations, les tensions naissent rarement d'un conflit ouvert. Elles apparaissent dans les zones non dites : intentions jamais formalisées, arbitrages implicites, décisions repoussées.

" Ce qui crée des tensions, ce n'est pas ce qui est décidé... c'est ce qui n'a jamais été expliqué. "

C'est pourquoi certaines organisations peuvent être envisagées :

- gestion organisée de l'indivision,
- création d'une SCI familiale pour structurer un bien immobilier,
- ou pactes familiaux pour clarifier les intentions.

Le rôle de l'expert-comptable : rendre lisible l'ensemble

Dans ces situations, l'expert-comptable intervient en complément du notaire et parfois de l'avocat. Son rôle est d'apporter une lecture globale :

- patrimoine immobilier et financier,
- cohérence entre les différentes branches
- impacts fiscaux dans le temps.

L'expert-comptable peut accompagner les particuliers dans la compréhension globale de leur situation patrimoniale, pour aider à transformer des règles complexes en décisions lisibles.

Et quand il y a une entreprise familiale...

Lorsque le patrimoine comprend une activité professionnelle, les enjeux prennent une autre dimension.

Transmission à un enfant repreneur, partage entre héritiers, maintien de l'activité ou cession : les décisions ne concernent plus seulement la famille, mais aussi la continuité économique.

" Une entreprise familiale, ce n'est pas seulement un bien à transmettre. C'est souvent une histoire à prolonger. "

Concrètement... Par où commencer ?

Avant toute décision, quelques repères simples peuvent aider :

- Faire un point global sur son patrimoine (immobilier, placements, entreprise)
- Identifier les situations familiales sensibles (famille recomposée, indivision, biens communs).
- Vérifier les donations déjà réalisées et leur ancienneté.
- En parler en amont pour poser un cadre clair avant d'agir.

3 réflexes pour anticiper sereinement après 60 ans

- **Mettre des mots sur sa situation familiale réelle.** Famille recomposée, enfants de différentes unions, nouveaux conjoints : partir du réel évite les erreurs de projection
- **Identifier les biens qui peuvent créer des tensions.** L'immobilier et les situations d'indivision sont souvent les points les plus sensibles.
- **Revoir sa stratégie dans le temps.** Une transmission n'est jamais figée : elle évolue avec la famille, les projets et les situations personnelles.